



AVIS DE COURSE REGATE DES LEGENDES

ASPTT Voile La Rochelle Esplanade Saint Jean d'Acre

Grade 5B

Samedi 18 octobre 2025 OU dimanche 19 octobre

Dériveurs –Catamarans

Préambule La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1
La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1. **RÈGLES**
La compétition est régie par
 - 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
 - 1.3 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile

2. **INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**
 - 2.1 Les IC seront disponibles au plus tard le vendredi 17 octobre sur le site du club et sur le WApp
<https://asptt-voile-larochelle.fr/le-monde-de-la-regate>

- 2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale

3. **COMMUNICATION**
 - 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse
<https://asptt-voile-larochelle.fr/le-monde-de-la-regate>

Et sur le WhatsApp de l'épreuve

<https://chat.whatsapp.com/Bex8PNrHGR3KZ8Daxw6lmM>



3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1 La compétition est ouverte à tous les bateaux des classes ,ILCA, Europe dériveurs doubles et solitaires IND et INC **A la condition d'être nés en 1980 ou avant**

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

- 4.2.1 a. Pour chaque concurrent doit être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire en ligne sur : <https://asptt-voile-larochelle.fr/le-monde-de-la-regate>

4.5 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.6 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes jusqu'au 16 octobre :50€ incluant le repas.

5 DROITS À PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classes	Droits d'inscription jusqu'au 10 octobre	Du 11 au 16 octobre
TOUTES	40€ par personne, incluant le repas du soir	50€ avec le repas

Attention le prix est de 40€ comprenant la participation à la régate et 1 repas (pour le barreur), lors de l'inscription, vous pouvez rajouter des repas (25€) pour les équipiers et autres accompagnants et amis.

PROGRAMME

8

8.1 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Toutes les classes	Courses par jour	Maximum par jour
18 octobre	13h00	Course à suivre	5	5
19 octobre	13h30	jour de réserve	5	5

8.2

Jour de réserve

En cas de conditions météo impraticables le samedi 18 octobre, les courses pourront être reportées au dimanche 19 octobre, jour de réserve. La décision sera prise le jeudi 16 octobre à 18h00 et communiquée à tous les inscrits.

Dans ce cas, les festivités seront maintenues le samedi et les confirmations d'inscription reportées au samedi à partir de 17h30

8.3

Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h30

9

CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1

Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge ou de rating valide.

9.3

Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9.5

[DP] Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1 75 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses.

11

LIEU

11.1

L'Annexe A fourni le plan du lieu de la compétition.

11.2

L'Annexe B indique l'emplacement des zones de course.

12

LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera de type *parcours construit*

13

SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour les classes INC la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14

CLASSEMENT

14.2

2 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

14.3

a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

15

BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

15.1

[DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Les prix pourront être distribués aux trois premiers par catégorie

21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter l'ASPTT au 05 46 34 18 87

asptt.larochelle.basenautique@wanadoo.fr

ANNEXE A : LIEU DE LA RÉGATE

Accès gratuit au parking de la base Saint Jean d'Acre

ANNEXE B : ZONE DE COURSE

